



**MAIRIE DE LIMANS**

Place de la Tour de Guet  
04300 Limans

☎ 04.92.73.01.69

✉ [mairie.limans@wanadoo.fr](mailto:mairie.limans@wanadoo.fr)

**Horaires d'ouverture :**

mar-mer-ven | 8:30-12:30

jeu | 13:30-16:45

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2023 à 18 Heures en session ordinaire

### Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2023
- Signature de la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence
- Adhésions à la Fondation du Patrimoine et à l'Association Nationale des Elus de Montagne
- Délibération pour annuler la Délibération 12-2023 sur les taux des indemnisations des élus au Conseil et remplacer par une délibération conforme aux taux en vigueur.
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCPFML
- Délibération d'approbation du contrat de rattrapage structurel des Collectivités Territoriales en ZRR avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à une modification temporaire d'activité
- Délibération pour l'intégration de la commune de Revest Saint Martin à la CCPFML Vote du compte administratif 2022- Budget principal
- Vote du compte administratif 2022- Budget Eau et Assainissement
- Approbation du Compte de Gestion 2022 De Mr. le Percepteur des 2 budgets (Principal Commune et Eau et Assainissement)
- Autorisation à l'ordonnateur pour le budget M57 (Fonctionnement et Investissements) à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans une limite de 7,5% des dépenses réelles par section.
- Affectation du résultat du budget principal de la Commune
- Affectation du résultat du budget eau et assainissement
- Vote des deux taxes fiscales de la Commune (foncier non bâti et foncier bâti)
- Vote des deux budgets communaux
- Questions diverses

Fait à Limans, le 27 avril 2023

Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Antoine de Ruffray